

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le mardi 23 février 2021 à 20h **de manière virtuelle**. Un lien pour y participer à distance vous sera communiqué quelques jours avant.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

Rencontre avec les représentants du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

- 1°) **Finances**
Octroi d'un subside.
- 2°) **Marchés publics**
Approbation du montant estimé de la part communale et du cahier des charges « Réfection de la rue du Rotheux » modifiés.
- 3°) **Patrimoine**
Approbation de diverses demandes de la SWDE visant à améliorer le réseau de distribution d'eau.
- 4°) **Fabrique d'église de Sainlez-Honville**
Approbation du compte 2019.
- 5°) **Fabrique d'église de Sainlez-Honville**
Approbation du budget 2021.
- 6°) **Société de Logements Publics de la Haute Ardenne**
Changement dans les représentants à l'Assemblée Générale.
- 7°) **Agence de Développement Local**
Remplacement d'un représentant à l'Assemblée Générale.
- 8°) **Retours tutelle**
 - Budget exercice 2021.
 - Abrogation de la taxe sur les terrains de camping.
- 9°) **Question(s) d'actualité**

HUIS CLOS

- 10°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le collège communal.

Fauvillers, le mardi 9 février 2021

La Directrice générale,



Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,



Nicolas STILMANT